



**PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF
(PNDP)**

Sélection de Consultants

-

**Appel à Manifestations
d'Intérêt**

JUILLET 2020

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ***** MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ----- SECRETARIAT GENERAL ----- PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland ***** MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT ----- SECRETARIAT GENERAL ----- NATIONAL COMMUNITY DRIVEN DEVELOPMENT PROGRAMME -----
---	---	--



**« PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES
TERRITOIRES RURAUX VULNERABLES DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN PAR
L'APPROCHE HAUTE INTENSITE DE LA MAIN D'ŒUVRE (HIMO) DU PROGRAMME
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) »**

SERVICES DE CONSULTANT

**Appel à Manifestation d'Intérêt N°017 du 28 juillet 2020 relatif à la présélection
des Bureaux d'Etudes Techniques pour la « Maitrise d'œuvre complète » dans
la réalisation de certains microprojets de l'Opération HIMO du PNDP MINKA
dans la Région de l'Extrême-Nord**

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des prestations de « maitrises d'œuvres complètes » dans le cadre de la mise en œuvre des microprojets communaux qui seront financés dans la mise en œuvre du Projet d'appui au développement économique et social des territoires ruraux vulnérables de l'Extrême-Nord du Cameroun (PNDP HIMO MINKA).

2. Objet et contenu de la prestation

2.1 Objet de la prestation

Les Services de Consultants auront pour objet d'assurer la « maitrise d'œuvre complète » des travaux de construction des microprojets communaux comportant, les études de faisabilité technique, socio-environnementale et financière y compris les études de rentabilité économique des idées de projets identifiés par le Projet d'une part et, la mission de contrôle et de surveillance de l'exécution des travaux de réalisation des microprojets d'autre part. Ces microprojets communaux concernent principalement des travaux de génie civil et de génie rural (pistes, mares, bâtiments publics). La maîtrise d'ouvrage de ces microprojets sera assurée par les communes.

L'essentiel des activités à dérouler au cours de ces prestations se présente comme suit :

- **Réalisation des Études de faisabilité :** Réalisation des activités préliminaires à la prestation notamment, la participation aux réunions préparatoires et de démarrage avec tous les acteurs impliqués, la réalisation d'une Étude de Faisabilité Technique et Environnementale (EFTE) et de rentabilité économique, la production d'un avant-projet d'exécution (APE) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- **Contrôle et surveillance de l'exécution des travaux :** La mise en œuvre des activités d'avant démarrage du chantier, l'approbation du projet d'exécution ;



l'implantation des ouvrages, le suivi/contrôle de l'exécution des travaux, le suivi de la mise en œuvre des mesures socio-environnementales et des violences basées sur le genre (VBG) ; la validation des attachements et la signature des décomptes ; la validation des états de paiement hebdomadaires des ouvriers HIMO ; l'assistance au Maître d'Ouvrage par le rapportage des activités de terrain ainsi que la participation aux opérations de réceptions des travaux et le suivi des ouvrages pendant la période de garantie.

Le Coordonnateur National du PNDP invite les Candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

2.2 Consistance de la prestation

Ces prestations concernent la « maîtrise d'œuvre complète » de 23 microprojets dans 18 Communes de 05 Départements de la Région de l'Extrême-Nord, regroupés en cinq (05) sites de prestations tels que présentés comme ci-après (Voir annexe 02 pour les détails) :

N° Site de projets	Communes concernées	Nombre de projets	Domaine d'intervention
Site 1	Goulfey, Blangoua, Kousséri et Logone Birni	08	Bâtiment, Hydraulique, et Terrassement et Ouvrages d'art
Site 2	Maga, Bogo et Zina	04	Hydraulique et Terrassement et Ouvrages d'art
Site 3	Kalfou, Yagoua, Tchatibali et Guémé	04	Hydraulique et Terrassement et Ouvrages d'art
Site 4	Tokombéré, Koza et Roua	03	Hydraulique et Terrassement et Ouvrages d'art
Site 5	Hina, Mokolo, Mogodé et Bourha	04	Hydraulique et Terrassement et Ouvrages d'art

La mission se déroulera en 2 phases :

- **La phase 01** d'une durée de 45 jours qui consistera en la réalisation des études (EFTEF et Etude de rentabilité économique) et à l'élaboration des dossiers techniques de consultation (DAO/DC) des entreprises pour la réalisation des microprojets ;
- **La phase 02** d'une durée de 19 mois (6 mois de travaux + 1 mois de rédaction des rapports + 12 mois de période de garantie) en la réalisation de la mission de contrôle et de surveillance de l'exécution des travaux et le suivi des ouvrages pendant la période de garantie.

La conduite de ces prestations implique la mobilisation d'une équipe d'un minimum de 07 Personnels-clé pour les phases 01 et 02 par site dont au moins 01 ingénieur de suivi par site, dépendamment du nombre de microprojets présents sur le(s) « site(s) » choisi(s) par les Candidats.

Chaque candidat devra choisir un ou plusieurs sites sur lequel (ou lesquels) il souhaiterait être candidat et le (ou les) préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt. Au terme du processus d'appel d'offres, chaque « site » fera l'objet d'un contrat de prestations de services avec un (01) prestataire, soit un total de cinq (05) contrats pour les services prévus dans le présent AMI.

Cet Appel à Manifestations d'intérêt (AMI) s'adresse aux :



☒ Bureaux d'études

☐ Consultants individuels

☐ ONG

☐ ONG et bureau(x) d'études
seuls ou en Groupement

Les BET peuvent se positionner sur tous les sites s'ils le souhaitent. A l'issue de l'appel d'offres et de son processus d'évaluation, un BET ne pourra être adjudicataire que de deux (02) sites (et donc deux contrats) au maximum.

3. Participation et origine

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » (édition d'octobre 2019), disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les Candidats, ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement sur chaque « site » de prestation choisi. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures sur un même site de prestations, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures, le cas échéant.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- Une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme « **Sous-traitants** ». Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

4. Constitution des dossiers de candidatures

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

1. De l'ampleur des marchés ;
2. De la nature des Services : « **Maitrise d'œuvre complète** » pour des projets d'infrastructures en milieu rural ;
3. Du domaine et de l'expertise technique : Avoir réalisé (i) des Etude de faisabilité technique et socio-environnementale, (ii) des prestations de Suivi-contrôle et surveillance de l'exécution des travaux d'infrastructures ;
4. Du contexte géographique : région du bassin du lac Tchad et/ou régions septentrionales du Cameroun ;

Après analyse des manifestes, le **PNDP** dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum **par site de prestation**, présélectionnés sur la base des dossiers de candidatures reçus. Pendant la phase de sélection, chaque candidat présélectionné recevra du PNDP, la Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

5. Dépôt des Manifestations d'Intérêt

Les Manifestations d'Intérêt écrites (en un (01) original et six (06) copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **18 août 2020** : Cellule de Passation des Marchés de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, porte 213, sise au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD,
Boîte Postale : 660 Yaoundé – Cameroun,
Téléphone : +237 222 21 36 64, Fax : + 237 222 21 36 63,
Email : pndp_cameroun@yahoo.fr.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt doit porter la mention suivante :

« A l'attention de Madame le Coordonnateur National du PNDP

Appel à Manifestation d'Intérêt N°017 du 28 juillet 2020 relatif à la présélection des Bureaux d'Études Techniques à consulter pour la « Maitrise d'œuvre complète » dans la réalisation de certains microprojets de l'Opération HIMO MINKA du PNDP dans la Région de l'Extrême-Nord.

SITE N°

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

6. Informations complémentaires

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : **07h30 – 12h30 et 14h – 17h** ; Cellule de Passation des Marchés de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, porte 213, sise au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD,
Boîte Postale : 660 Yaoundé – Cameroun,
Téléphone : +237 222 21 36 64, Fax : + 237 222 21 36 63,
Email : pndp_cameroun@yahoo.fr.

Yaoundé, le **28 JUIL 2020**

Le Coordonnateur National,



Ampliations

- AFD ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM ;
- PUBLICATION/AFFICHAGE ;
- ARCHIVES.



Annexe 01 à l'appel à Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;



- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.



- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.



Annexe 02 à l'appel à manifestation d'intérêt

2.1 Tableau de répartition des sites des microprojets

N° Site (lots de projets)	Commune	Intitulé de l'idée de projet	Domaine d'intervention
Site 1	Goulfey	Construction de la mare artificielle dans la localité CHAFFO AMFARA	Hydraulique
	Goulfey	Construction de la mare artificielle dans la localité ABOUGARKA	Hydraulique
	Blangoua	Assainissement de la ville de Blangoua par l'aménagement de Canalisations des eaux de ruissellement.	Hydraulique
	Blangoua	Réhabilitation de la route Blangoua-Nganatir (07 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Kousséri	Construction de la mare artificielle dans la localité de NGAMADJA	Hydraulique
	Kousséri	Construction d'un magasin de stockage à ARKIS	Bâtiment
	Logone Birni	Réhabilitation de la route Sabakalé-Elbirké (07 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Logone Birni	Réhabilitation de la route Madaf – Houlouf (05km)	Terrassement et Ouvrages d'art
Site 3	Maga	Aménagement de la piste Gogom-Eheing (6 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Bogo	Construction de la mare artificielle dans la localité de Tankirou	Hydraulique
	Zina	Construction d'une digue de protection de 2,2 km	Terrassement et Ouvrages d'art
	Zina	Construction d'une digue de protection de 1,7 km	Terrassement et Ouvrages d'art
Site 3	Kalfou	Réhabilitation de la route Kalfou-Tchoura-Ouro Hako (6 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Yagoua	Construction de la mare artificielle à Mandjakma	Hydraulique
	Tchatibali	Réhabilitation de la route Tchatibali-Kada'a (8,7 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Guémé	Création d'une route reliant à Koumaga à Dabaye (8,5 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
Site 4	Tokombéré	Construction de la mare artificielle à Makilingai	Hydraulique
	Koza	Réhabilitation de la route Djingliya pleine – Guzda (8,5km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Roua	Réhabilitation de la route Roua-Balda-Fogom (10 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
Site 5	Hina	Réhabilitation du tronçon de route carrefour Wouroum Ndelle- Gouvda-Madama et Gonozo (12 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Mokolo	Réhabilitation de la route Diméo- Walamai (6,1 km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Mogodé	Réhabilitation de la route Djippa-Sir (02km)	Terrassement et Ouvrages d'art
	Bourha	Construction d'une mare artificielle à Oudda	Hydraulique

2.2 Plan de localisation des projets

LOCALISATION DES SITES DES MICROPROJETS HIMO III MINKA PNDP

